



MAÎTRISEZ VOS FACTURES ET PILOTEZ VOS ÉQUIPEMENTS ÉNERGÉTIQUES GRÂCE AU MONITORING ÉNERGÉTIQUE

Dans un contexte de hausse continue des coûts énergétiques, la réduction des consommations est devenue cruciale, notamment pour les bâtiments assujettis au Dispositif Eco Energie Tertiaire, devant réduire leurs consommations de 40 % d'ici 2030 selon le Décret Tertiaire. De plus, le Décret BACS impose l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments dès 2025. Pour répondre à ces exigences, le SYDEC propose une nouvelle prestation de "Monitoring Énergétique".



**Faites confiance
au SYDEC pour
optimiser vos
économies
énergétiques !**



**"Ensemble,
façonnons un
avenir plus
durable".**



Pour + d'infos, contactez Jean-Christophe LAJUS par mail à : jean-christophe.lajus@sydec40.fr ou par téléphone : 05 58 85 71 61

Qu'est-ce que le Monitoring Énergétique proposé par le SYDEC ?

Il s'agit de systèmes de comptage d'énergies, de collecte de données et de commandes automatiques installés sur les équipements énergétiques, tels que chauffage, climatisation, éclairage... selon les besoins de la commune. Ce monitoring, répondant au Décret BACS, peut générer jusqu'à 20% d'économie de consommation. Il est visualisable et pilotable à distance via une interface internet, simple et conviviale afin d'être accessible à tous, à un coût acceptable et sans travaux



Comment le SYDEC vous accompagne-t-il ?

Un bureau d'étude détermine avec vous vos besoins, propose des solutions techniques adaptées et évalue leurs coûts et leurs intérêts économiques. Cet audit technique préliminaire est finançable à 50% par le SYDEC. La fourniture et la pose du système de Monitoring Énergétique s'effectuera à partir de fin 2024 à l'aide d'un nouvel accord-cadre travaux piloté par le SYDEC. La communication sur les sites concernés se fera via un réseau privé LoRaWAN, technologie sans fil fiable et sécurisée, garantissant une surveillance en temps réel de vos installations.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez des précisions.